

Condamnation de Mis et Thiennot : 6e demande en révision

Justice



Jean-Pierre Mignard, avocat/D.R

Pour la sixième fois, la Commission de révision des condamnations pénales s'est penchée hier sur le dossier de Mis et Thiennot, deux hommes condamnés il y a plus de soixante ans à quinze ans de travaux forcés pour le meurtre d'un garde-chasse qu'ils ont toujours nié.

Cette affaire judiciaire, l'une des plus grandes qu'ait connue la France, a suscité livres, film, conférences et pétitions.

Depuis des dizaines d'années avocats et membres d'un comité de soutien se battent pour la réhabilitation des deux hommes, aujourd'hui décédés.

Raymond Mis et Gabriel Thiennot avaient été condamnés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, retrouvé mort le 31 décembre 1946 dans un étang de Saint-Michel-en-Brenne (Indre). Les soupçons s'étaient immédiatement portés sur eux. Arrêtés avec un groupe de chasseurs, début 1947, interrogés durant huit jours par les enquêteurs, ils étaient passés aux aveux, avant de se rétracter. Ils n'ont ensuite jamais cessé de clamer leur innocence, affirmant avoir subi de graves sévices durant leur garde à vue.

«Ils ont été torturés et obligés de signer des aveux», explique Me Jean-Pierre Mignard qui avait demandé le report de cette sixième audience, initialement prévue en mars, en raison de l'adoption à venir de la loi qui élargit les conditions d'accès de la révision et permet désormais à la compagne de Raymond Mis de se joindre à la procédure. L'avocat a également argumenté que le commissaire Georges Garaud» qui a mené l'enquête, n'avait pas été partial, lui qui soutenait Pétain alors que la famille de Thiennot était connue comme résistante et communiste.

Mis et Thiennot ont été graciés à mi-peine en 1954 par le Président René Coty, mais ils ont toujours réclamé la révision de leur procès.

La Commission doit rendre sa décision dans plusieurs semaines.

La Dépêche du Midi